Association intercommunale

Delley-Portalban & Gletterens

AISDPG

Informations Generales

Annee Scolaire 2018 - 2019

CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée des classes 2018/2019
Jeudi 23 août 2018

Vacances d'automne
Lundi 15 octobre 2018 au vendredi 26 octobre 2018
Reprise des cours le lundi 29 octobre 2018

Toussaint
Jeudi 1er novembre 2018

Vacances de Noël
Lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019
Reprise des cours le lundi 7 janvier 2019

Vacances de Carnaval
Lundi 4 mars 2019 au vendredi 8 mars 2019
Reprise des cours le lundi 11 mars 2019

Camp de ski (5H à 8H)
Lundi 18 mars 2019 au vendredi 22 mars 2019

Vacances de Pâques
Lundi 15 avril 2019 au vendredi 26 avril 2019
Reprise des cours le lundi 29 avril 2019

Mercredi 1er mai 2019
Journée de congé pour que les élèves puissent aller chanter (tradition fribourgeoise)

Ascension
Jeudi 30 mai 2019 au vendredi 31 mai 2019

Pentecôte
Lundi 10 juin 2019

Fête Dieu
Jeudi 20 juin 2019 au vendredi 21 juin 2019

Camps d'été (2H-3H-4H)
Pas encore définis

Fin de l'année scolaire
Vendredi 5 juillet 2019

Rentrée des classes 2019/2020 : jeudi 29 août 2019

HORAIRES DES CLASSES

ECOLE ENFANTINE

1H Gletterens

Lundi	07:55	11:20	***Congé***	
Mardi	***Congé toute la journée***			
Mercredi	07:55	11:20	***Congé***	
Jeudi	***Congé***		13:10	15:00
Vendredi	07:55	11:20	***Congé***	

2H Gletterens

Lundi	07:55	11:20	13:10	15:00
Mardi	07:55	11:20	13:10	15:00
Mercredi	***Congé toute la journée***			
Jeudi	07:55	11:20	***Congé***	
Vendredi	07:55	11:20	13:10	15:00

1H Portalban

Lundi	07:50	11:15	***Congé***	
Mardi	***Congé toute la journée***			
Mercredi	07:50	11:15	***Congé***	
Jeudi	***Congé***		13:15	15:05
Vendredi	07:50	11:15	***Congé***	

2H Portalban

Lundi	07:50	11:15	13:15	15:05
Mardi	07:50	11:15	13:15	15:05
Mercredi	***Congé toute la journée***			
Jeudi	07:50	11:15	***Congé***	
Vendredi	07:50	11:15	13:15	15:05

ECOLE PRIMAIRE

3H-4H-4+5H-5H-6H-7Ha-7Hb-8H Gletterens

Lundi	07:55	11:20	13:10	15:00
Mardi	07:55	11:20	13:10	15:00
Mercredi	07:55	11:20	***Congé***	
Jeudi	07:55	11:20	13:10	15:00
Vendredi	07:55	11:20	13:10	15:00

Pour les 3H, l'alternance aura lieu le mardi matin et le jeudi matin (une moitié de la classe aura congé le mardi matin et l'autre moitié de la classe aura congé le jeudi matin).

Pour les 4H, l'alternance aura lieu le lundi après-midi et le mardi après-midi (une moitié de la classe aura congé le lundi après-midi et l'autre moitié de la classe aura congé le mardi après-midi).

REPARTITION DES CLASSES

Degré	Titulaire (s)	Lieu
1-2Ha	Cindy Boschung Julie Vonlanthen	Gletterens
1-2Hb	Patricia Mendel	Gletterens
1-2Hc	Françoise Chassot Olivia Delley	Portalban
3H	Catherine Bersier Julie Vonlanthen	Gletterens
4H	Sophie Zosso Julie Vonlanthen	Gletterens
4-5H	Céline Bueche Reynard	Gletterens
5H	Vanessa Ballaman Katia Rapin	Gletterens
6H	Isabelle Tornare Nathalie Marion	Gletterens
7Ha	Gwendoline Nicolier	Gletterens
7Hb	Jenifer Duc	Gletterens
8H	Lionel Clot	Gletterens

ADRESSES DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Nom et Prénom	Adresse de domicile	☎
BALLAMAN Vanessa	Rte de la Vannaz 20 1565 Vallon	privé 026 667 03 43 prof. 026 667 90 40
BERSIER Catherine	La Fin 19 1482 Cugy	privé 026 660 43 25 prof. 026 667 90 40
BOSCHUNG Cindy	Rte de Fribourg 5 1773 Léchelles	prof. 026 667 90 40
BUECHE REYNARD Céline	Av. des Portes-Rouges 145 2000 Neuchâtel	prof. 026 667 90 40
CHASSOT Françoise	Rte de Brit 30 1532 Fétigny	privé 079 657 46 46 prof. 026 677 03 26
CLOT Lionel	Rte d'Estavayer 30 1543 Grandcour	privé 079 547 43 35 prof. 026 667 90 40
DELLEY Olivia	Le Moulin 23 1568 Portalban	privé 079 234 68 60 prof. 026 677 03 26
DUC Jenifer	Derrière la Tour 15 1583 Villarepos	privé 078 828 39 67 prof. 026 667 90 40
MARION Nathalie	Rue de l'Eglise 4 1543 Grandcour	privé 079 710 07 82 prof. 026 667 90 40
MENDEL Patricia	Les Maréchets 138 1541 Bussy	privé 079 371 50 05 prof. 026 667 90 40
NICOLIER Gwendoline	Rte du Réservoir 6 1580 Oleyres	privé 026 667 01 40 prof. 026 667 90 40
RAPIN Katia	Le Car 4 1544 Gletterens	prof. 026 667 90 40
TORNARE Isabelle	Ch. de Robin 19 1544 Gletterens	privé 079 600 77 80 prof. 026 667 90 40
VONLANTHEN Julie	Route de Domdidier 21 1566 St-Aubin	privé 079 568 07 26 prof. 026 667 90 40
ZOSSO Sophie	Chandossel 32 1583 Villarepos	privé 026 675 41 70 prof. 026 667 90 40

ACTIVITES CREATRICES TEXTILES ET MANUELLES

RICHARD Léa	Rte des Eglises 6 1646 Echarlens	079 622 75 45
COLLOMB Micheline	La Léchère 11 1566 St-Aubin	026 677 30 61

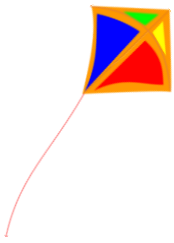

COURS DE NATATION - JEUDI

3H	jeu. 8 11 18	jeu. 17 01 19	Jeu. 28.02.19	jeu. 21 03 19	jeu. 6 06 19
4H	jeu. 30 08 18	jeu. 15 11 18	jeu. 21 02 19	jeu. 28 03 19	jeu. 13 06 19
5H	jeu. 13 09 18	jeu. 29 11 18	jeu. 7 02 19	jeu. 11 04 19	jeu. 4 07 19
6H	jeu. 20 09 18	jeu. 6 12 18	jeu. 14 02 19	jeu. 2 05 19	jeu. 27 06 19
7Ha	jeu. 27 09 18	jeu. 22 11 18	jeu. 13 12 18	jeu. 24 01 19	jeu. 9 05 19
7Hb	jeu. 4 10 18	jeu. 20 12 18	jeu. 31 01 19	jeu. 4 04 19	jeu. 16 05 19
8H	jeu. 6 09 18	jeu. 11 10 18	jeu. 10 01 19	jeu. 14 03 19	jeu. 23 05 19

Lorsqu'il y a la piscine, le bus part de Morat à 15h05 et passe par tous les villages du cercle selon le trajet de la tournée ordinaire.

EDUCATION PHYSIQUE

1-2Ha	Vendredi matin
1-2Hb	Lundi matin et vendredi matin
1-2Hc	Vendredi matin
3H	Mercredi matin et jeudi après-midi
4H	Mardi matin et vendredi après-midi
4-5H	Mardi matin et jeudi matin
5H	Lundi matin et mercredi matin
6H	Lundi matin et vendredi matin
7Ha	Lundi après-midi et mercredi matin
7Hb	Mercredi matin et jeudi matin
8H	Mardi après-midi et jeudi matin

REPRESENTATIONS THEATRALES ET RUN SKI CUP

Les enseignant-e-s vous présenteront un spectacle afin de financer les activités extrascolaires. Les représentations sont fixées aux soirs suivants :

- **Samedi 24 novembre 2018 à 20h00**
- **Dimanche 25 novembre 2018 à 15h00**
- **Vendredi 30 novembre 2018 à 20h00**
- **Samedi 1er décembre 2018 à 20h00**

L'activité Run Ski Cup est fixée au **vendredi 5 octobre 2018.**

HORAIRES POUR LE TRANSPORT DES ELEVES

A Course du matin	
Delley, école	07 :43
Portalban, école	07 :45
Portalban, Dessus	07 :48
Gletterens, Fin de Gros Bois	07 :49
Gletterens, école-village	07 :50

1. Course du matin	
Gletterens, lac	07 :30
Gletterens, école-village	07 :33
Portalban, Dessus	07 :35
Portalban, école	07 :38

B Course de midi	
Gletterens, école-village	11 :33
Gletterens, Fin de Gros Bois	11 :34
Portalban, Dessus	11 :35
Portalban, école	11 :38
Delley, école	11 :40

2. Course de midi	
Portalban, école	11:22
Portalban, Dessus	11:24
Gletterens, école-village	11:26
Gletterens, lac	11:30

C Course d'après-midi	
Delley, école	12 :55
Portalban, école	12 :58
Portalban, Dessus	13 :03
Gletterens, Fin de Gros Bois	13 :04
Gletterens, école-village	13 :05

3. Course d'après-midi	
Gletterens, lac	13 :00
Gletterens, école-village	13 :03
Portalban, Dessus	13 :05
Portalban, école	13 :08

D Course de fin d'après-midi	
Gletterens, école-village	15 :03
Portalban, Dessus	15 :05
Portalban, école	15 :08
Delley, école	15 :10

4. Course de fin d'après-midi	
Portalban, école	15 :10
Portalban, Dessus	15:12
Gletterens, école-village	15:14
Gletterens, lac	15:18
Gletterens, Fin de Gros Bois	15:30

Les élèves qui n'ont pas d'abonnement de bus devront payer leur course.

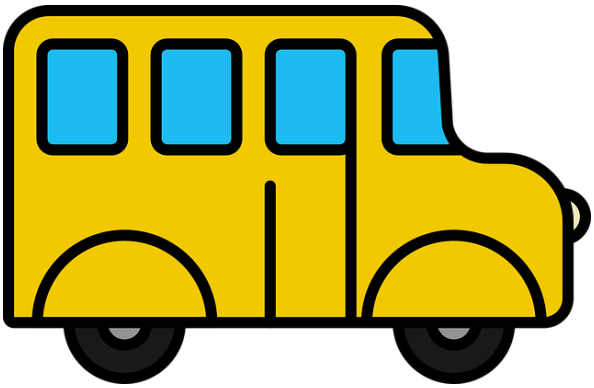

COORDONNEES UTILES

	Nom - Prénom	Adresse	☎
Secrétariat scolaire	Mme Michèle Pidoux	Ch. du Martalet 1-3 1544 Gletterens	026 667 90 42 secretariat@aisdpg.ch
Direction d'école	Mme Véronique Chassot	Ch. du Martalet 1-3 1544 Gletterens	026 667 90 41 / 079 249 88 91 direction.ep.gletterens@fr.educanet2.ch
Inspecteur des écoles	M. Frédéric Gander	Rte André Piller 21 1762 Givisiez	026 305 73 80
Responsable des catéchistes catholiques	Mme Erika Lovis	Rte de la Biole 1544 Gletterens	026 663 37 86
Responsable des catéchistes réformés	Mme Josiane Javet	Au Jordil 32 1475 Montbrelloz	079 109 67 92
Bibliothèque de St-Aubin	Mme Anne Collaud	Le Château 1566 St-Aubin	026 677 10 40
Ecole de Gletterens		Ch. du Martalet 1-3 1544 Gletterens	026 667 90 40
Ecole de Portalban		Chemin du Four 29 1568 Portalban	026 677 03 26
Accueil extrascolaire		Chemin du Martalet 3 1544 Gletterens	026 667 90 43

INFORMATIONS UTILES

RELATIONS ENSEIGNANT(E)-PARENTS

Afin que la scolarité de votre enfant se déroule dans les meilleures conditions, nous souhaitons vivement que les contacts « école – famille » soient placés sous le signe de la franchise et du respect mutuel.

L'enseignant-e de votre enfant **doit prioritairement être contacté-e** en cas de questions, remarques, suggestions…

HORAIRES

Il serait souhaitable que les élèves arrivent 10 minutes au plus tôt avant le début de la classe. Après l'école, les enfants sont priés de rentrer directement à la maison.

Pour rappel, une surveillance est assurée par les enseignants et enseignantes 10 minutes avant et après l'école. En dehors de ces 10 minutes, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

ABSENCES ET EXCUSES

En cas de maladie, d'urgence chez le médecin ou pour toute autre absence légitime, les parents ou les personnes qui en ont la garde doivent impérativement informer l'enseignant-e **avant le début de l'école**. Les parents se soucient du travail réalisé durant l'absence de leur enfant et vérifient qu'il soit rattrapé.

Si l'absence de l'enfant n'a pas été signalée, l'enseignant-e essaie de contacter les parents. En cas de non réponse, il-elle contacte un employé communal qui poursuit les recherches sur le chemin de l'école et au domicile de l'élève.

Si l'enfant n'est pas trouvé après ces démarches, la police est contactée.

Nous vous rappelons que les absences prévisibles, rendez-vous chez le dentiste ou autres, devraient être, dans la mesure du possible, fixées en dehors des horaires de classes.

Un certificat médical est obligatoire dès que l'absence dépasse 4 jours consécutifs.

DEMANDE DE CONGE

RLS Art. 38 b)

1 La demande de congé, jusqu'à trois semaines, est présentée par écrit suffisamment à l'avance, à tout le moins dès que le motif est connu, à la direction d'établissement. Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative, et signée des parents.

2 La demande indique combien d'enfants sont concernés et leur année de scolarité. Dans le cas d'enfants scolarisés à l'école primaire et à l'école du cycle d'orientation, une décision commune des directions d'établissement est exigée.

3 La décision est communiquée aux parents par écrit.

4 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées. Si le congé interfère avec une période d'examens officiels, des mesures spécifiques doivent être prises.

5 La Direction est compétente pour décider des congés de quatre semaines et plus.

Cependant, selon la jurisprudence, la direction d'établissement ne dispose pas d'une liberté totale dans sa décision ; la marge d'appréciation est limitée par le fait que les motifs doivent être justifiés. Le congé spécial a été prévu par le législateur essentiellement pour faire face à des événements ou déplacements imprévisibles ou qui ne peuvent être planifiés, en raison de circonstances exceptionnelles et d'une certaine gravité ou importance. La pratique et la jurisprudence ont clairement établi que les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié, ni à la fin de l'année scolaire, ni à aucun autre moment de l'année.

Un formulaire de demande de congé est à disposition sur le site de l'école.

MATERIEL

Les téléphones portables et les montres connectées ne doivent ni être vus, ni être entendus. En cas de non respect de cette règle, ils seront confisqués durant deux semaines. Ils peuvent être utilisés en dehors des horaires scolaires.

Les radios, MP3, appareils audio à écouteurs et autres jeux électroniques ne sont pas autorisés durant les heures de classe. Les vélos, rollers, trottinettes, skates ne peuvent pas être utilisés pendant la récréation.

Les jouets à caractère agressif ainsi que les objets dangereux sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Les enseignants-tes déclinent toute responsabilité pour tout livre, objet ou jouet apporté en classe et détérioré.

DEGATS

En cas de dégâts occasionnés par un enfant, la RC des parents couvrira les frais.

En cas de dégâts des moyens d'enseignement (livres…), le montant du matériel sera facturé aux parents.

RECREATIONS

Dans le but de préserver la santé et la dentition de vos enfants, nous vous encourageons à privilégier les collations non sucrées.

Lors des récréations, les élèves ne quittent pas la cour.

EDUCATION SPORTIVE

Les chaussures doivent avoir une semelle propre et ne laissant pas de traces.

Pour être dispensé d'éducation physique, l'élève doit apporter un certificat médical ou une demande écrite des parents.

Concernant les leçons de piscine, l'élève qui a des verrues plantaires est prié de porter des chaussettes spéciales.

Les élèves qui ne participent pas à la leçon de piscine se rendent dans une autre classe pour travailler.

UTILISATION DU PERIMETRE SCOLAIRE

Le terrain de sport, le terrain de skater-hockey, le terrain de basket, la place de jeux, la place de l'arrêt de bus et les deux cours d'école font partie du périmètre scolaire (art. 122 du règlement d'application de la loi scolaire).

Par conséquent et durant les heures de classe, y compris durant les dix minutes avant et après l'école, les parents n'ont, en principe, pas accès au périmètre scolaire. Pour les 1-2H, les parents sont autorisés à accompagner leur enfant dans la cour de l'ancienne école. Durant les heures de classe, **la place de jeux de l'ancienne école uniquement** est accessible aux enfants non scolarisés pour autant que cela ne perturbe pas le bon déroulement du travail des élèves.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves sont tenus d'utiliser les transports scolaires organisés par les communes. Si des parents souhaitent véhiculer leur enfant eux-mêmes, ils doivent impérativement adresser à l'administration scolaire une déclaration de renonciation aux transports scolaires, valable pour toute la durée de l'année scolaire.

REGLEMENT POUR LES TRANSPORTS EN BUS

1. **Les élèves prennent le bus à l'arrêt le plus proche de leur domicile et se rendent directement à l'école.**
2. **Lorsque les portes sont ouvertes, les élèves montent ou descendent sans bousculer leurs camarades.**
3. **Les élèves montent par la porte indiquée par l'enseignant-e, saluent le chauffeur et s'assoient.**
4. **Les élèves de l'école enfantine, de la 3H et de la 4H se placent de l'avant du bus jusqu'à la porte arrière. Les élèves de 5H, 6H, 7H et 8H se placent de la porte arrière du bus jusqu'au fond.**
5. **Les élèves assis mettent leur ceinture et restent à leur place jusqu'à l'arrêt complet du bus. Ceux qui sont debout ne se déplacent pas pendant le trajet.**
6. **Il est strictement interdit de jouer, manger et boire dans le bus.**
7. **Il est possible de parler et chanter sans hurler.**
8. **Les élèves descendent à l'arrière et saluent le chauffeur.**
9. **Les élèves respectent les consignes du chauffeur qui se réserve le droit d'avertir les enseignants-tes en cas de problèmes. Ces derniers-ères prendront les mesures qui conviennent en collaboration avec l'AISDPG et les TPF.**

RESPONSABILITES ET ASSURANCES

A l'école et sur le chemin de l'école, les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents. C'est l'assurance accident ou maladie privée (suivant les circonstances) qui prendra en charge les frais médicaux et de traitement. Dans les bus scolaires et sur le périmètre de l'école, la responsabilité des collectivités ne peut être engagée que si l'accident est dû à un acte illicite des personnes chargées de la surveillance, 10 minutes avant et après les cours.

COMPORTEMENT GENERAL

Une tenue correcte et conforme à la décence est exigée en classe. Le maquillage n'est pas toléré. En cas de non respect de ces règles, les enseignants-tes se réservent le droit d'en discuter avec l'élève et d'en informer les parents si nécessaire.

Nous demandons à chaque élève un langage poli et respectueux.

Les élèves saluent les adultes qu'ils croisent.

À l'école, nous encourageons les enfants à vouvoyer les enseignants-tes.

Les gestes de violence, même sous forme de jeux, sont interdits.

SOINS ET PREVENTION

Durant leur scolarité, les enfants reçoivent à plusieurs reprises la visite de professionnels de la santé et de la sécurité :

2H : prévention des abus sexuels.

6H et 8H : information sexuelle.

7H ou 8H : information sur la violence et ses conséquences par la Brigade des Mineurs.

De la 2H à la 8H : prophylaxie dentaire.

Service Dentaire

Le contrôle dentaire, une fois par année, est obligatoire. Les enfants, n'ayant pas l'attestation d'un dentiste privé certifiant des contrôles réguliers, seront contrôlés le jour de la venue de la clinique dentaire.

Les **contrôles** sont, comme auparavant, effectués en **clinique dentaire mobile** pendant les heures de classe. Une attestation de contrôle effectué ou une estimation d'honoraires est remise à votre enfant. L'estimation d'honoraires est à retourner rapidement à l'enseignant-e avec la signature du représentant légal et la réponse OUI ou NON bien entourée.

Les soins seront par contre réalisés à la clinique dentaire scolaire fixe à Romont où vous devrez accompagner votre enfant.

Les enfants suivis par un ou une orthodontiste ne sont pas dispensés du contrôle.

Prevention Des Poux

Dans le cadre d'une campagne de prévention des poux, trois infirmières passeront dans toutes les classes. Les dates de passage sont les suivantes :

31 août 2018 **2 novembre 2018**	**18 janvier 2019** **3 mai 2019**

En cas de présence de poux, le contrôle sera renouvelé.

Histoire de poux

Les poux sont fort désagréables et s'attrapent plus rapidement que l'on ne s'en débarrasse. Ces parasites vivent parmi les hommes depuis fort longtemps et nous avons dû apprendre à vivre avec. Mais chacun se dit : « Pas sur ma tête ! »

Attraper des poux n'est pas le signe d'un manque d'hygiène.

Le pou se nourrit de sang humain. Il meurt en 48 h hors du cuir chevelu.

Il se transmet par contact direct de tête à tête.

Il se déplace rapidement, fuit la lumière, s'accroche aux cheveux, mais ne saute pas, ne vole pas et ne survit que 10 minutes à la surface de l'eau. On l'observe surtout au niveau des tempes, derrière les oreilles et au-dessus de la nuque.

Quand les rechercher ? Examinez votre enfant s'il se gratte la tête ou si vous apprenez qu'il y a des poux à l'école, dans la famille ou chez des amis.

Comment les rechercher ?

Les lentes collent aux cheveux contrairement aux pellicules qui se détachent facilement. Contrôlez les cheveux de la manière suivante :

- Laver les cheveux avec le shampoing habituel et les rincer
- Couvrir les épaules avec un linge clair
- Démêler les cheveux et les séparer mèche par mèche
- Passer un bon peigne anti-poux en le faisant glisser du cuir chevelu jusqu'à l'extrémité des cheveux
- Essuyer le peigne sur le linge à chaque passage pour vérifier la présence de poux

Vous avez trouvé des poux ou des lentes fraîches

Merci d'en informer l'enseignant-e, l'accueil ou l'infirmière scolaire. Achetez un produit anti-poux en pharmacie. Il existe 2 principaux groupes de produits efficaces contre les poux : les shampoings à base d'huile de silicone et les shampoings qui contiennent des insecticides.

3 traitements consécutifs sont nécessaires : 1er, 8e, 15e jour.

Appliquez le produit selon les instructions du prospectus, mais laissez-le agir plus longtemps, au moins **20 minutes pour les insecticides, toute la nuit pour les huiles !**

Concentrez votre attention sur la tête et non sur l'environnement. Lavez draps, housses de duvet, d'oreiller et peluches à 60° ou évitez leur utilisation pendant 2 jours de suite.

Enlevez toutes les lentes ! C'est la seule manière de se débarrasser définitivement des poux. Pour ce faire, utilisez un peigne à lentes spécial ou effectuez un élentage manuel (faire glisser une à une les lentes entre ses ongles). C'est une opération à renouveler quotidiennement, sans perdre patience, **durant 2 semaines**, mais c'est la partie la plus importante de tout le traitement !

N'utilisez pas les peignes et brosses des porteurs de poux. Lavez ces objets à l'eau chaude (trempez 10 minutes). Attachez les cheveux longs. Les traitements préventifs sont inutiles, mais restez vigilants et continuez les contrôles régulièrement.

MEDECINE SCOLAIRE – MARCHE A SUIVRE

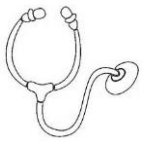

Un suivi médical de l'enfant scolarisé est obligatoire. Les parents ont le choix de faire appel **à leur médecin de famille ou au médecin scolaire.**

Trois contrôles sont prévus et notés sur la « carte (jaune) de santé » (MS 2 FD) durant l'enfance. Le premier a lieu avant la 3H, le deuxième intervient en 7H ou 8H et le dernier au CO.

Si les parents désirent que la vaccination soit prise en charge par la médecine scolaire, ils remplissent le « formulaire de consentement des parents pour la vaccination » (MS 16 FD) pour tous les niveaux scolaires.

Il va de soi que le médecin n'administrera, après contrôle du carnet de vaccination, que les vaccins nécessaires prévus pour le niveau scolaire concerné et précisés dans un courrier spécifique, cela même si les parents cochent toutes les possibilités vaccinales.

Premier contrôle :

La « carte (jaune) de santé », envoyée par la commune au début de la scolarité, est à conserver avec le carnet de vaccinations.
Avant la 3H, l'enfant doit effectuer un contrôle de santé. Il pourra le faire auprès de son médecin de famille, mais il a aussi la possibilité de le faire auprès du médecin scolaire avec lequel les parents prendront directement rendez-vous.

Durant le premier mois de la 3H, chaque enfant apporte :

-la « carte (jaune) de santé » complétée par le médecin de famille ou le médecin scolaire

-le formulaire MS 16 FD « consentement des parents pour la vaccination », dûment complété.

Si la carte atteste que le premier examen médical a été effectué, l'enseignant-e transmet cette information au médecin scolaire et la carte sera restituée à l'enfant.
Dans le cas contraire ou si l'enfant n'a pas de « carte (jaune) de santé », l'enseignant-e transmet le nom de l'élève au médecin scolaire, Dr. Mireille Arnold, Rte de la Distillerie 1, 1564 Domdidier (026 675 36 75), qui prendra contact avec les parents pour fixer un rendez-vous. La « carte (jaune) de santé », si elle existe, est rendue à l'enfant.

Les documents suivants sont à apporter au rendez-vous avec le médecin scolaire :

- La « carte (jaune) de santé »
- Le questionnaire d'examen préscolaire, complété (1ère page). Ce questionnaire est confidentiel. Il sera donné au médecin qui le conservera
- Le formulaire MS 16 FD « consentement des parents pour la vaccination », dûment complété
- Le carnet de vaccinations de l'enfant

Deuxième contrôle :

En 7H ou 8H, un examen de médecine scolaire est effectué par le médecin scolaire dans l'école de l'enfant. Cet examen est gratuit. Il peut également être effectué (aux frais des parents) par le médecin de famille.

Si l'examen est effectué dans le cadre de la médecine scolaire, donner à l'enseignant-e de l'enfant :

- La « carte (jaune) de santé »
- Le questionnaire sur l'état de santé de l'enfant, complété. Ce questionnaire est confidentiel. Il sera donné au médecin qui le conservera
- Le formulaire MS 16 FD « consentement des parents pour la vaccination », complété
- Le carnet de vaccinations de l'enfant

Si l'examen est effectué par un médecin privé, remettre à l'enseignant-e de l'enfant :

- La carte de santé complétée par le médecin privé
- Le formulaire MS 16 FD « consentement des parents pour la vaccination », complété.

SANTE A L'ECOLE

■ Médicaments et pharmacie :

Le personnel enseignant ne donne **pas de médicaments** (y compris homéopathie, phytothérapie, etc.) aux enfants à l'école (directives du 18 janvier 2016).
Une trousse contenant quelques pansements, du désinfectant, ainsi que du matériel pour traiter les petites blessures, les contusions et administrer les premiers soins en cas d'accident est à disposition dans les établissements scolaires.

■ Problème médical :

Si un ou une élève présente soudainement des douleurs, de la fièvre ou d'autres symptômes qui nécessiteraient un traitement médical, le personnel enseignant :

- dans les situations normales, avertit les parents qui viendront, si possible, chercher l'enfant.
- dans les situations d'urgence, prend les mesures pour que l'élève reçoive les soins nécessaires* et avertit les parents.

*****_L'établissement est autorisé à amener l'élève chez le médecin ou à l'hôpital, à faire appel à une ambulance ou aux services de sauvetage (frais à la charge des parents et de leurs assurances privées)._

■ **Maladie chronique :**

Les parents signalent à l'enseignant-e si un enfant souffre d'une maladie chronique (diabète juvénile, asthme, épilepsie, migraines, …) et doit prendre des médicaments.

SERVICES DE LOGOPEDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITE (SLPP)

Les services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP) sont à disposition des enfants présentant des difficultés dans leur développement scolaire, relationnel, familial, comportemental…

Une permanence est ouverte en principe un jeudi par mois.

Des consultations ou demandes d'informations sont possibles à tout autre moment sur simple rendez-vous. Elles sont gratuites. La discrétion est assurée**.**

CEP à Estavayer-le-Lac Tél. 026 663 91 10

COMPENSATION DES DESAVANTAGES

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant : http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm

COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association).Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco.

ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

Il existe une structure d'accueil extrascolaire à Gletterens. Elle se situe dans le nouveau bâtiment scolaire et est ouverte de 6h30 à 18h. Pour davantage de renseignements, veuillez consulter le site https://www.lesptitslacustres.ch/.

Les enseignants-tes ne sont pas responsables d'avertir l'AES en cas de maladie ou d'absence de l'enfant.

NOS CONSEILS DE SECURITE ROUTIERE POUR LA RENTREE SCOLAIRE

En tant que parents, vous avez un rôle primordial à jouer : éduquer votre enfant à la sécurité routière ! En montrant l'exemple, vous l'aidez à adopter un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences.

- Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles et la manière de les aborder ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- S'arrêter, regarder, écouter : c'est la méthode pour traverser !

A vélo, pas avant l'âge

Même si la loi autorise les enfants dès 6 ans à circuler seuls sur les routes principales, ce n'est qu'en 6H que les bases leurs sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables de réagir correctement dans toutes les situations ni de coordonner leurs mouvements pour effectuer une présélection.

- Seuls les vélos équipés selon les exigences légales sont admis sur la route ;
- Porter un casque réduit fortement le risque de blessures graves à la tête ;
- Les trottoirs sont réservés aux piétons. On ne peut les emprunter qu'en poussant son vélo !

Etre vu

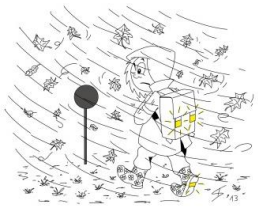

Si le conducteur avait 1 seconde de plus pour réagir, un accident sur deux pourrait être évité.

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et contrastés ;
- Par faible luminosité, des accessoires réfléchissants sont perçus à 100m déjà.

Pensez-y lors de vos prochains achats (veste, chaussures, sac,…) !

En voiture

Renoncez au maximum à votre rôle de parents taxi : chaque véhicule constitue un danger de plus.

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,… sans oublier que les places les plus sûres sont à l'arrière ;
- Ne vous garez pas n'importe où et n'importe comment, mais utilisez les places prévues. Faites descendre ou monter votre enfant du côté du trottoir ;
- Cédez toujours la priorité aux piétons en vous arrêtant complètement ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

EDUCATION FAMILIALE

A l'école, l'enfant apprend à …	A la maison, ce qui peut m'aider en tant qu'enfant c'est…
Travailler pendant de longues périodes.	Je fais des jeux de concentration seul, avec des copains et ma famille : puzzle, perles à enfiler, suivre une histoire, etc.
Travailler dans de bonnes conditions.	Je fais une chose à la fois : • quand je mange, je ne joue pas. Quand je joue, je ne mange pas. • quand je me prépare à sortir, je ne joue pas, etc…
Etre responsable de son travail jusqu'au bout de l'activité.	• Je suis encouragé à aller au bout d'une action: je range avant de commencer une autre activité. • Je suis encouragé à faire des efforts.
Etre autonome dans son travail.	• Je suis responsable d'effectuer seul une petite tâche ménagère (mettre/débarrasser la table, faire une partie de la vaisselle, etc.).
Avoir de l'ordre et du soin dans son travail et son matériel.	• Je suis responsable de l'ordre et du soin d'un petit espace qui m'appartient.
Respecter le matériel de l'école.	• Je prends soin de mes jouets et de ceux des autres. • Je vois les adultes prendre soin des choses.
Demander de l'aide quand quelque chose n'est pas compris.	• Je suis encouragé à poser des questions lorsqu'il y a quelque chose qui ne va pas. • J'entends maman/papa se poser des questions et demander de l'aide aux autres.
Se changer, attacher ses chaussures seul.	• Je suis encouragé à faire par moi-même ; maman/papa/mes grands frères ou sœurs ne font pas à ma place.
Respecter un horaire ou la durée d'une activité.	• Je vais au lit et je mange plus ou moins à la même heure. • Nous avons quelques rituels (par ex : histoire avant de dormir, autre ?)
Travailler en collaboration avec d'autres élèves.	• Je joue avec d'autres enfants sans le regard de l'adulte. • Je suis encouragé à rendre de petits services aux voisins, à d'autres enfants.

A l'école, l'enfant apprend à …	• A la maison, ce qui peut m'aider en tant qu'enfant c'est…
Accepter de perdre dans un jeu, de se tromper, de ne pas toujours réussir au premier coup.	• Je suis encouragé et félicité pour les apprentissages que je fais, en avançant et en me trompant (plutôt que seulement pour le résultat). • Mes parents me montrent qu'ils ne réussissent pas tout, tout de suite.
Etre patient, attendre son tour.	• Dans ma famille j'apprends à attendre, je ne peux pas avoir tout – tout de suite. • J'utilise un calendrier de la semaine, avec des images de ce que je fais.
Respecter les autres élèves quand ils ont la parole, quand ils se trompent, quand ils sont différents.	• A table en famille, chacun parle de sa journée et écoute l'autre. • J'aime jouer avec d'autres enfants dans le quartier ou ailleurs.
Se donner de la peine même quand il n'y a pas de cadeau en récompense.	Je suis fier de rendre service, sans qu'on me donne quelque chose en échange.
Accepter une sanction lorsqu'une règle n'est pas respectée.	Je comprends ce que je peux faire et ce que je ne peux pas faire, lorsque les adultes posent des limites claires.

www.educationfamiliale.ch **Fribourg (026 321 48 70). Doc. élaboré avec parents et professionnels.**

SOCIETES LOCALES CONCERNANT LES ENFANTS

FC Portalban – Gletterens	M. Dominique Fleury	079 701 02 38
Tennis- Club Gletterens	M. Patrice Collomb	079 417 06 86
Skater Hockey Dogs of War	M. Raphaël Rochette	079 701 11 29
Amicale de voile Juniors Portalban	M. Philippe Haenssler	026 677 41 72
Passeport vacances	Mme Mireille Godel Mme Séverine Nicolier Dubey	026 677 47 23 026 675 46 72

SOCIETES VOISINES CONCERNANT LES ENFANTS

FC St-Aubin-Vallon	M. Yves Collaud	079 277 41 69
Gymnastique St-Aubin	M. Grégory Dessibourg	079 342 92 94
Volley-ball St-Aubin	M. Stéphan Gerber	079 600 40 24
Tir St-Aubin **Vallon**	M. Christian Wagner M. Frédéric Collaud	079 450 71 56 079 317 82 55
Musique St-Aubin	M. Jonathan Ramuz	079 695 34 09

AUTRES ACTIVITES POUR VOS ENFANTS

Les Scouts de Domdidier

Faire partie des scouts, c'est des rencontres, des découvertes, des activités variées pour la plupart à l'extérieur, la vie en petits groupes, des réunions un samedi sur deux, soit le matin, soit l'après-midi, un camp d'hiver et un camp d'été, tout cela en compagnie d'amis de ton âge !

Divers groupes existent pour les enfants à partir de la 1H jusqu'à l'âge de 17 ans.

Responsable :
Marie Bulliard – 079 530 21 48 – rg@scoutsdomdidier.ch
www.scoutsdomdidier.ch

Ludothèque de la Broye

+ de 1000 jeux et jouets à découvrir

Route d'Yverdon 122, 1473 FONT

Abonnement :	**Horaires :**
Abonnement : 30.- /année	Mercredi et Vendredi : 16h-18h
Durée des prêts : 3 à 4 semaines	Samedi : 9h30-11h30
Abonnement enseignant : 30.- /année	Fermé pendant les vacances scolaires
Durée des prêts : 2 mois	

Email : info@ludo-broye.ch

Téléphone : +41 26 663.34.18 (pendant les heures d'ouverture)

Courrier : Ludothèque de la Broye, Case postale 734, 1470 Estavayer-le-Lac

Tennis Cours juniors

Différents niveaux d'entraînement sont proposés en fonction de la force et de la motivation de chaque jeune :

Débutants : cours collectifs pour les enfants de 5 à 8 ans (1h par semaine)

Moyens 1 : cours collectifs pour les enfants de 6 à 10 ans – niveau débutant à moyen

Moyens 2 : cours collectifs pour les enfants de 8 à 12 ans – niveau moyen, pour joueurs désirant s'initier à la compétition

Avancés : cours collectifs pour les enfants de 10 à 16 ans – niveau moyen, pour joueurs désirant s'initier à la compétition

Contact :

Pascal Cuany
Responsable
079 / 230 70 76 - pcuany@bluewin.ch

AMICALE DE VOILE PORTALBAN

CP 258 | 1568 PORTALBAN

Les entraînements juniors se déroulent le vendredi. Les entraînements sont assurés par une jeune équipe de moniteurs assistants – Ronald, Max, Fed – sous la supervision de Yann Dorset (079 523 72 79) qui a suivi une formation J+S adéquate.

Planning et renseignements :
avp-portalban.ch

DIVERS

- **Office familial :** www.officefamilial.ch

- **Passeport vacances** : les organisateurs-trices sont toujours à la recherche de bénévoles et d'activités pour occuper nos jeunes pendant les vacances. Si vous êtes intéressé-e-s, prière de contacter Mme Mireille Godel au 026 677 47 23 ou Mme Séverine Nicolier Dubey au 026 675 46 72.

- **Accueil extra-scolaire :** consulter le site https://www.lesptitslacustres.ch/

- **Garderie : « Les P'tits Pruneaux »** à St-Aubin prennent vos enfants en charge de 2 à 6 ans. www.st-aubin.ch/education/garderie.html

- **Site des écoles de Delley-Portalban-Gletterens :** www.ecolesdpg.ch

- **Pédibus : voir ci-après**

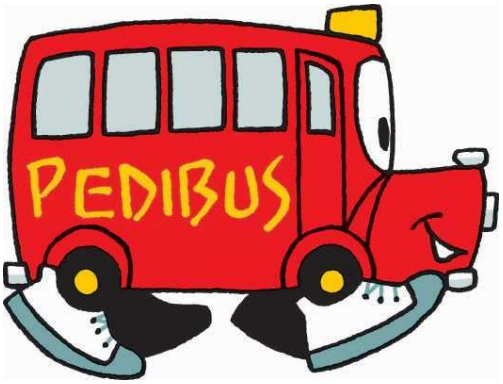

Et si votre enfant allait à l'école à Pedibus?

Se rendre **à l'école à pied** est une habitude saine, économique, conviviale et pratique lorsqu'elle peut se partager entre habitants d'un même quartier.

Le système Pedibus permet notamment :
> d'**assurer un maximum de sécurité** aux plus jeunes enfants sur le chemin de l'école
> de **renforcer l'autonomie** des enfants tout en les responsabilisant face aux dangers de la route
> de **simplifier la vie** des parents en les soulageant de ces nombreux trajets
> de **favoriser les contacts**, la convivialité et l'entraide dans le quartier ou le village

Une ligne Pedibus peut prendre en charge tous ou une partie des trajets hebdomadaires **de et vers l'école ou l'arrêt du bus scolaire**. Entre voisins, les parents s'organisent et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins. Ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leurs disponibilités.

La **Coordination Pedibus Fribourg** vous informe et vous soutient pour créer une ligne dans votre quartier. **Si vous vous organisez déjà avec vos voisins, annoncez-vous!** Vous pourrez profiter gratuitement d'une assurance et de matériel de sécurité.

Coordination Pédibus Fribourg
Séverine Emery-Jaquier
Contact et informations :
T 076 430 05 58, fribourg@pedibus.ch
En collaboration avec les Communes de Delley-Portalban et Gletterens

---

Nous souhaitons connaître les besoins et l'intérêt des parents pour le Pédibus. C'est pourquoi nous vous remercions de **remplir ce talon-réponse et de le remettre à l'enseignant/e de votre enfant à la rentrée.**

☐ Le Pédibus m'intéresse ☐ Le Pédibus ne m'intéresse pas

Prénom et Nom : .....

Téléphone : .....

e-mail : .....

Adresse : .....

Classe de M./Mme : ..... Degré Harmos : .....

gletterens event

Dimanche 9 septembre 2018
Salle polyvalente de 10h. à 15h.

B r o c a n t e

D'anciens jouets sont abandonnés dans un coin de ta chambre, des livres que tu n'ouvres plus encombrent tes étagères, tes vieux jeux d'ordinateur ne t'intéressent plus, la PS3 a laissé sa place à la PS4, tu ne sais plus quoi faire de tes cartes Pokémon ?

Tout cela peut intéresser d'autres enfants qui seront heureux de te les acheter ou de te les échanger.

Une place gratuite t'est réservée lors de la brocante de :
Delley-Portalban - Vallon - Gletterens.

Le principe : prends une couverture, viens la poser par terre dans la salle polyvalente de l'AISDPG et expose tes trésors.

B r o c a n t e

**Je vends, tu troques, il achète,
elle chine, nous donnons,
vous débarrassez,
ils soldent...**

Nous consommons du courant vert produit par groupe e

Organisé par la commission Développement Durable et Energie

Cité de l'énergie Gletterens Village durable